

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2026-08  
Domaine : 1.4

## DECISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### LE MAIRE DE CARRY-LE-ROUET

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-21 et L. 2122-22 résultant des dispositions de la loi n° 96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2020-112 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Carry-le-Rouet a délégué, sans aucune réserve, à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision n°2026-06, autorisant la signature du contrat n°1170244 avec La Poste Solutions Business, en date du 12 janvier 2026 et transmis au contrôle de légalité en date du 12 janvier 2026 ;

**Considérant** la nécessité d'établir un avenant n°1170244-1, pour fixer les conditions de facturation soumis aux règles de la Comptabilité publique ;

### D E C I D E

**Article I :** De signer un avenant n°1170244-1, du contrat n° 1170244 présenté par La Poste Solutions Business domiciliée au 9 Rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris 15<sup>ème</sup>.

**Article II :** La modification introduite par le présent avenant fixe les conditions de facturation soumis aux règles de la Comptabilité publique.

**Article III :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article IV :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille

22/24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Carry-le-Rouet, le 15 janvier 2026

Le Maire,

**René-Francis CARPENTIER**



A handwritten blue ink signature of René-Francis Carpentier, consisting of stylized loops and curves.